L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 12 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

XIII.—Suite.

—Amours honnêtes, mon colonel. Ce qui ne les empêche pas d'être sincères. Et d'ailleurs nous sommes en pays de connaissance. Catherine Magnac est la femme de chambre de Mme la comtesse de Farges que vous avez,—Catissou me l'a appris,—si joliment sauvée l'autre jour.

—La comtesse! dit Solignac en devenant légèrement pâle.

—Une vraie femme du monde, celle-là, et une vraie femme aussi, mon colonel! Catherine l'adore; tout le monde l'aime. Ah! Dieu de Dieu! si j'étais....

—Quoi?

—Rien.

—Tu as voulu dire?

—Je n'ai rien voulu dire, mon colonel.

—Bien. Sur ce sujet, je te saurai gré de te taire. Tu m'entends?

—Oui, colonel.

Solignac allait sortir. Castoret le retint du geste.

—Un seul mot, colonel, dit-il, un seul.

—Encore! que veux-tu?

—Que vous preniez une arme, mon colonel, ce que vous voudrez, mais une arme!

—Es-tu fou?

—Pas si fou. Prudent, soit, trop prudent, si vous voulez; mais fou, certes non, je ne suis pas fou. Savez-vous sur quel terrain vous marchez? Ignorez-vous qu'on dit, dans le quartier du Mont-Blanc, que l'Italienne est une femme dangereuse, perfide, envoyée à Paris par la cour de Naples pour....

—Assez, dit Solignac. Les menus propos de Mlle Catherine Magnac ne m'importent guère, et quant aux dangers que je puis courir, tu dois savoir mieux qu'un autre que je suis de taille à les braver!

—Les braver! les braver! Mais je suis de moitié dans l'affaire, moi, puisque les cartes....

Solignac se mit à rire, frappa amicalement sur l'épaule de Castoret et sortit de l'hôtel en se dirigeant, par les boulevards, vers la demeure de Mlle d'Olona.

Quant à Martial, il se rassurait en se disant que si son colonel allait chez l'Italienne, lui, Martial, ne serait pas bien éloigné de lui, puisque ce soir même il était attendu par Catherine Magnac à l'hôtel de Farges.

Agostino Ciampi ne s'était pas retiré depuis longtemps quand le beau Solignac entra chez Andreïna. La nuit cependant était tout à fait venue. Une haute lampe, en forme de palmier, éclairait le salon où se trouvait Mlle d'Olona, et les papillons nocturnes et les phalènes venaient parfois, entrant par la porte qui s'ouvrait sur le jardin, tourbillonner autour de la lumière.

Le jardin, maintenant plongé dans l'ombre, apparaissait vaguement comme un ténébreux décor, détachant les masses sombres de ces arbres, semblables à de larges taches d'un vert-noir, sur un ciel profond mais sans étoiles.

Il y avait quelque chose de mystérieux, d'attristé et d'inquiétant dans ce grand salon où se tenait Andreïna, pâle et silencieuse, et au-delà, dans le vide et les ténèbres du jardin, on eût dit que quelque chose d'invisible et de sinistre guettait et se tenait tapi.

Andreïna put d'ailleurs s'assurer que les prévisions et les craintes d'Agostino n'étaient point vaines. Solignac devait sans nul doute songer à une autre, car il se montra réservé, préoccupé, presque froid, et ses regards semblaient interroger la profondeur vague du jardin comme si sa pensée eût franchi l'espace et eût voulu pénétrer dans l'hôtel de Louise de Farges!

La sœur d'Agostino en était navrée, elle ressentait maintenant devant la mélancolie quasi glaciale d'Henri, cette morsure au côté gauche dont parlait tout à l'heure le marquis. Elle avait envie de fouiller brusquement au fond de la rêverie de Solignac, de lui expliquer à luimême la cause de ses silences, de son attitude contrainte, de ses regards fixes qui s'en allaient dans la nuit par delà la muraille de l'hôtel.

Tout à coup, elle tressaillit. A travers les arbres sombres, lointain et fugitif comme une plainte, un air de harpe, tendre, doux, timide, larmoyant, à peine perceptible dans son espèce de soupir poétique et prolongé arrivait jusqu'à elle. C'était une de ces romances d'Alvimare, le harpiste de l'Opéra, qui faisait alors concurrence à Plantade et à Carbonel, les musiciens chargés de noter, d'harmoniser et de corriger pour les présenter au public les airs que fredonnait la reine Hortense—une romance à la fois coquette et mélancolique, où la sentimentalité remplaçait le sentiment, mais qui prenait, par cette nuit d'été et dans ce grand silence solennel, comme un reflet de l'immortelle et déchirante poésie d'un soupir de Mozart.

Solignac avait tressailli en écoutant ces sons de la harpe, et il devinait sous quels doigts charmants tressaillaient les cordes de l'instrument.

Et Andreïna, fermant les yeux, sentait les larmes y monter, amères; et elle murmurait tout bas, avec un singulier accent de menace: Cette femme! ah! cette femme!

Lorsqu'elle rouvrit les yeux, elle ne vit plus Solignac assis tout à l'heure à côté d'elle. Le colonel s'était levé et, debout, appuyé au chambranle de la porte ouverte, il regardait droit devant lui, dans l'ombre.

Les sons mourants de la harpe n'arrivaient plus jusqu'à lui, mais Andreïna devina, Andreïna sentit qu'il les entendait toujours.

Elle passa rapidement sa main fiévreuse sur son front qui brûlait. Machinalement, son regard se porta vers la lampe dont une phalène venait frapper le verre de ses ailes impuissantes et déjà à demi brûlées.

Un amer et triste sourire vint relever les lèvres de l'Italienne.

—*Povera! poveretta!* dit-elle en arrêtant ses prunelles sur l'insecte attiré par l'éclat de la lampe. Et toi aussi tu es ivre de lumière et de bonheur et de joie! Consume tes ailes à l'ardent foyer! Brûle-toi, brûle-toi à ce soleil stérile! Ah! flamme vaine de l'amour!

Et, par une bizarre songerie, il lui semblait que c'était elle, que c'était son âme qui, sous la forme de cette phalène, accourait vers la lumière et vers l'amour pour s'y consumer.

—Ainsi est mort Ottavio, dit-elle d'un air égaré, pensant tout à coup à cet homme jeune et beau qui, là-bas, s'était tué pour elle. Bah! Ottavio? Pourquoi Ottavio? Que m'importe Ottavio? Tant pis pour ceux qui sont assez lâches pour aimer ceux qui ne les aiment pas!

Andreïna alla droit à Solignac, toujours immobile, et lui appuyant les deux mains sur les épaules:

—Henri, dit-elle, veux-tu un conseil? Va-t'en! tu ne m'aimes guère, ce soir!

Le jeune homme avait tressailli en se sentant toucher; il parut étonné, à ces mots de sa maîtresse, comme si Andreïna eût pénétré par la pensée jusqu'au fond de son cœur.

Les yeux ardents de l'Italienne, ces yeux dont il n'apercevait dans l'ombre que l'éclat brillant, semblaient l'interroger avec une acuité douloureuse.

—Va-t'en, répéta Andreïna. J'aime mieux songer à toi absent que de te voir là muet et désolé de ne rien trouver à dire à la femme qui s'est donnée à toi tout entière!—Les chansons du soir parlent plus éloquemment à ton cœur que la voix que tu n'entends plus, ajouta-t-elle, avec une amertume plus souffrante qu'ironique. Après tout, qu'y a-t-il d'éternel en ce monde? La douleur. Et encore, pas même la douleur, puisqu'elle tue!

Solignac sentait bien que cette femme l'avait deviné, mais il n'avait réellement pas la force de la détromper; il ne se sentait point le courage de mentir. Certes, il s'était senti séduit par l'irrésistible beauté d'Andreïna, et cette griserie d'amour, pareille à la joie d'un beau jour de printemps, plein de soleil et plein de fleurs, il la chérissait comme un des souvenirs les meilleurs de sa vie. Le parfum des roses qui avaient été comme le sélam de cet amour l'enivrait encore. Mais le caprice pâlissait, s'effaçait, devant la passion naissante et pure.

Il en est de ces amours de rencontre comme des fantômes des nuits troublées, qui s'envolent et se fondent au premier rayon de soleil du véritable et durable amour.

Le colonel le voyait, et le sens de la vie lui apparaissait maintenant tout clair et tout simple.

Il ne put s'empêcher de se sentir ému lorsque, comme pour répondre à la parole d'Andreïna, le son de la harpe reprit, touchant, mélancolique, avec des accents de barcarole où chaque note tombait comme la larme chaude des yeux gonflés de douleur.

Et la romance continuait, furtive, à peine entendue, mourante, berçant en quelque sorte la pensée de cet homme qui rêvait, tandis qu'elle déchirait le cœur de l'Italienne qu'elle eût voulu crier pour étouffer ces accents si faibles, si irritants et si cruels.

—Allons, dit Andreïna. A demain!

Elle tendit la main à Solignac, comme elle l'avait fait à Agostino, mais d'un geste plus brusque et plus douloureux.

—A demain, murmura Solignac, sans bien songer à ce qu'il disait.

Il s'éloignait. Andreïna le rappela, presque involontairement, par un cri. Il se retourna.

Elle pleurait.

—Pauvre femme! dit-il en se précipitant vers elle et en la serrant dans ses bras.

Mais elle se dégagea brusquement, et, d'un ton bref et saccadé:

—Non, dit-elle, point de pitié. Je ne veux pas de pitié! J'aimerais mieux de la haine!

Elle saisit avec une rapidité farouche la main de Solignac et la baisa:

—Aime-moi! Aime-moi! dit-elle alors suppliante, tout à l'heure altière et maintenant courbée. C'est ma vie, te dis-je, ma vie que je t'ai donnée.

Et, brusquement, poussant un éclat de rire en voyant la phalène qui tombait, les ailes brûlées, au pied de la lampe:

—Après tout, la vie, qu'est-ce cela! Regarde! Elle ajouta:

—C'est à nous de finir le bûcher. S'il nous dévore, c'est que le sort le voulait. A demain! à demain! ou adieu, tiens, oui, adieu, si tu ne m'aimes plus!

L'Italienne avait prononcé ces derniers mots d'un ton farouche, presque sinistre.

Solignac en fut si frappé qu'il eut peur pour elle.

—A demain, dit-il, poussé par ce sentiment de pitié qui faisait honte à Andreïna.

Il envoya, du geste, un adieu à la jeune femme, et se précipita hors du salon, se dirigeant, à travers le jardin, vers une petite porte donnant sur une ruelle qui, par une sorte de passage, de sentier de dégagement, longeait l'hôtel et conduisait jusqu'à la rue du Mont-Blanc.

Andreïna vit disparaître Solignac avec une émotion nerveuse, presque avec des larmes. Il lui semblait qu'elle ne le reverrait plus, qu'il ne rentrerait plus dans cet hôtel où elle l'avait si souvent attendu. Il avait bien dit, *à demain!* Mais s'il avait menti? S'il aimait réellement cette femme?

Et puis le jardin, avec sa profondeur sombre, ses grandes masses noires, immobiles, funèbres, ses allées pleines de nuit, prenait, ce soir-là, quelque chose de douteux et de terrible, qui faisait instinctivement trembler Andreïna, les oreilles toutes remplies encore des menaces d'Agostino.

Elle avait écouté les pas du colonel crier sur le sable; puis ils s'étaient perdus dans l'éloignement, et le silence le plus profond avait enveloppé toutes choses.

—Plus rien! se disait-elle. Seule!

Elle laissa échapper un mouvement de colère et froissa, entre ses doigts, un mouchoir de batiste; la romance de d'Alvimare, jouée par la harpe invisible reprenait, là-bas, derrière les arbres, dans quelque pavillon du jardin de l'hôtel de Farges.

Andreïna porta ses mains à sa tête pour étouffer le son alangui de ces murmures de harpe. Mais, tout à coup, dans la nuit, un bruit sinistre coupa brusquement la romance; un coup de feu retentit, lugubre, résonnant dans cette ombre funèbre avec des échos tragiques.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 23 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se ralliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et à HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA.

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MERCREDI, 5 janvier, à heures P. M.

Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie à Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et au Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA.

C. C. Picket, capitaine. J. Meyrier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, du Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST. MARY, d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. crober, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et au Big Bend Landing. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 3 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.

Le nouveau bateau à vapeur E. L. HODGE.

Capitaine JAKE MCELROY. Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.

23juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.. Départ de Donaldsonville;
Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 6 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur SAI-T-JOHN, Capitaine, F. BERGERON; J. G. BERGERON, Commis; Commis. E. LEBLANC.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, No 30 de la rue Conti.

29 oct

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers. ROBT. YOUNG, W. H. Daniel, Capt. J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

12nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Ancoin, M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, rue Conti.

15 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur MARY IDA.

Capitaine J. A. Buis; commis E. M. Valette. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 70 rue Conti.

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	322,765 82
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,000 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,297 88
Dû par d'autres banques nationales	6,206 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	521 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,140 15
Primes payées sur bons des E-U	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	280 46
Echanges pour le Clearing-House	32,665 91
Billets d'autres banques nationales	10,377 00
Petite monnaie et compris les nickels	945 05
Espèces	644 12
Billets Legal Tender	20,100 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,263 62

PASSIF.

Capital payé	$200,000 0
Surplus	2,306 44
Autres profits non partagés	[illegible]
Billets de la Banque nationale en circulation	178,220
Dépôts individuels	285,337 57
Certificats de dépôts payables sur demande	3,330 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	556 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	3,759 83
Total	$714,263 62

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct 1874. GEO. W. CHRISTY.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN Agent, 55, Broadway, New-York ou à L. GRAND, Agent, nov—4m Gallier Court, Lettre H. H. C.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	25 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres ..... $150 en or.
Entrepont 55

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres ..... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres ..... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Mercredi 19 janv. à 5 h P. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage ..... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 5 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 5 heures du matin et sera de retour le soir, du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le demain matin. C. E. PAYNE, 4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—
Exprès du jour ..... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ..... 5:00 p. m.
—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle ..... 10:00 a. m.
Exprès de nuit ..... 9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE. ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express ..... 7:30 a. m.
Through Express and Mail ..... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail ..... 10:00 a. m.
Night Express ..... 9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
2 Nov Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 1/2 heures A. M.	
8		9	
10		11 1/2	
Midi		1 1/2	P. M.
2	P. M.	3 1/2	
4		5 1/2	
6			

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES
Express ..... 7:20 A. M.	Express ..... 12:30 A. M.
Malle ..... 5:30 P. M.	Malle ..... 10:0 1A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars conduit jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express ..... 7:20A. M.	Express ..... 12.30 P. M.
Mail ..... 5:30P. M.	Mail ..... 10 01A. M.

The accomodation train departs SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya, le Têche, au-delà de Brashear, expédié pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points à tout être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Magazine et Natchez.

Il ne sera point reçu de fret le dimanche.

CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	83,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$663,497 23
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 72	
		199,824 25
		$463,673 08
Plus intérêts		35,365 19
		$504,038 77

Compagnie locale et agences A déduire, réassurances	$ 45,108 90	
Pertes par le feu $181,144 52		
Pertes sur mer 57,482 46		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 65		
	270	
Dépenses générales	55,340	
Taxes	19,430	
Commissions	35,650	
Réfaction (rebate)	51,494 23	
		476,886
Bénéfice net		$ 27,208 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 66,060 69
Primes en voie de recouvrement	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds	130,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 58
Primes d'agences en voie de transmission	3,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,380 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,062 77
Autres propriétés foncières	70,122 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,673 70
Compte suspendu	3,970 14
	753,550 86

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,258 73
	$677,633
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,922 87

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu	$114,563 32	
Sur risques de mer	59,281 37	
Sur risques de rivières	29,509 23	
Total des primes		$203,300 60
Moins primes rendues		5,154 77
Primes acquises		$198,846
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 63	
Pertes sur mer	42,116 73	
Pertes sur rivières	15,476 65	
	$102,693 07	
Réassurances	21,019 78	
Réfactions (rebate)	5,567 27	
Taxes	7,480 34	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	38,819 18	
		$179,226
Réservé pour primes non-terminées		$17,220 3

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	
Comptant	42,488 8
Comptes en voie de collection	19,860 2
Billets receivable	
Prêts sur garantie	80,050 00
Prêts sur hypothèque	41,646 28
Stocks et Bons	8,370 50
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	3,125 42
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 66

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 10me jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1876:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	B. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Gauncheau
J. B. Camors	W. A. Bell	W. Boos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie	$129,021 46	
Primes de mer	24,313 02	
Primes de rivières	8,867 87	
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1874	42,800 00	
Total		$201,308 8
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,126 43
		$151,082 83

Pertes payées dans l'année: Sur les risques d'incendie	$64,317 28	
Sur les risques de mer	17,095 31	
Sur les risques de rivières	19,431 71—100,844	
		$110,239
En moins, Réfaction (rebate), 5 pour cent	$4,573	
Réassurances	13,833 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	5,443 38	
Réservé pour pertes non réglées	22,059 63—45,851 84	
Bénéfice net		$41,597 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	104,947
Primes en voie de recouvrement	421
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	3,364
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	263,220 00
	$653,564 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé ..... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit 5
Dividende primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	L. L. Haus,
J. A. Braso	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lauphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. M. O. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. R. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 152 Esplanade street.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104 ..... rue du Canal 10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 19	
Sur risques de rivières	55,982 08	
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,455 09
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,603 23

Pertes payées—Sur risques d'incendie	$287,344 51	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	32,344 05	
	$367,476 90	
Taxes	25,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	34,920 07	
		$454,260 67
Profit		$102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,214 42
Bons de la ville	218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	58,917
Primes en voie de recouvrement	94,494
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,126
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 28
	$1,222,899 54

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$204,206 60	
Primes de mer	42,844 83	
Primes des rivières	113,114 28—$355,767 73	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—Sur risques d'incendie	$82,347 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	58,451 91—$156,246 89	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c	72,706 33—$214,064 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,122 12

L'actif de la compagnie est comme suit: Effets à recevoir	$42,474 01
Prêts sur bons et hypothèques	$64,943 33—$89,617
Prêts sur actions, sur demande	$27,439 58
Argent en banque	61,689 96—200,529 54
Propriétés foncières	112,749 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,261
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c	27,314 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l E. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

2mai

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$752,973 89
Tiré en sus	4,343 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	200,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,095 87
Dû par des agents de réserve et de rachat	80,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 2
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,261
Propriété foncière, mobilier et installations	3,869 37
Dépenses courantes et taxes payées	11,153 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,213 82
Billets d'autres banques nationales	3,378 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 0
Espèces	27,873
Billets Legal Tender	210,116
Total	$1,342,066

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	27,028
Billets de banques non rachetées	269,996
Dividendes non payés	248 0
Dépôts individuels	$686,591 73
Certificats de dépôts, payables sur demande	500 00
Chèques certifiés	11,512
Chèques de caissiers non payés	24,337 —1,226,143 22
Dû à d'autres banques nationales	13,305 57
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,609 23
Total	$1,621,639

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact. HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. GAIN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$157,135 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$86,447 99	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc		
		124,661 5
Bénéfice net		$33,114 1
Total de l'Actif		$334,219 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. R. Schmidt,
H. A. Baumgar-Th. Lilienthal,	R. Sieg,
den, E. P. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Bicks,	S. J. Nassita,
J. N. Schwartz, Chas. Engsfeld,	H. Pokiman,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissembach, H. R. Gogreve,	F. Roder,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct—1m. No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 ..... Rue Carondelet 3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—$637,419 9	
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 88,742 00	
Primes remboursées	2,525 50— 96,667	
Montant net des primes		$536,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$124,367 20	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65—$269,170 5	
Réassurances	14,389 62	
Réfaction (rebate)	15,482 61	
Taxes d'Etat et de Ville	22,819 48	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,689 61	
Profits et pertes	16,081 40—$390,582	
Balance		$146,105
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		108,054
		$254,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfice net		144,224 57
En moins—réserve pour diminution de valeur des placements		25,094 58
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 294,493 15
Comptes en voie de recouvrement	59,328 67
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	632,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	23,011 45
Actions de banques et autres actions	213,108 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,631 58
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	88,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 23
Ce sue] (surplus	118,218 66—1,484,218

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($71,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. E. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	R. F. Kahleman.

APPORT SUR L'ETAT —DU—

STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,129,496 8
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	12,265 56
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	73,073 86
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	18,643
Primes payées	55,800
Echanges pour le Clearing-House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	8,150 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	5,222 36
Billet legal tender	153,666 00 — 333,573 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,671,756 02

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	82,380 84
D'autres profits non partagés	83,393 83
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,389 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 84
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60
Chèques certifiés	22,013 61
Chèques du caissier non payés	100 80
	986,815 97
Dû à d'autres banques nationales	59,438 29
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	31,430 47
Total	$2,671,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.

1oct—1f

New Orleans Crédit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,845 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 96	
Escompte de billets payés avant l'échéance	347 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,331 49	
	$7,664 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,137 08	$7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$94,905 77 1/2
Propriétés foncières		9,460 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 81	
Currency des Etats-Unis	144 26 1/2	1,819 67 1/2
Effets à recevoir		7,120 15
Divers débiteurs		580 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		255 38
		105,172

Actions payées en plein		79,150 00
Actions payées en partie		3,792 85
Scrip		4,630 00
Dividende No 1 non-réclamé		[illegible]
Effets à payer		127 25
Divers créanciers		400 00
[illegible]		462 79
Surplus de l'actif		16,679 22 105,172 57

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

22 oct—1m

ASSURANCES

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendies	$62,641	
Primes de rivières	1,112 2	
Total des primes		$63,815 13
En moins—primes non expirées		36,576 79
Montant net des primes		$17,238 34
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 735 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 06	12,981
Montant réservé pour pertes non réglées		$4,545 00

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop. étés foncières non grevées valant $305,450	$151,833 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,809 00
Actions appartenant à la compagnie	27,455 00
Bons des Etats-Unis	5,380 00
Effets à recevoir, d'absêtes surdem, d ortant 8 pour cent d'intérêt	18,550 0
Intérêts	10,342 44
Primes en voie de recouvrement	27,683 34
Effets à recevoir pour primes	309 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,849 78
Capital souscrit, en voie de règlement	74,801 07
	$355,946

PASSIF.

Capital, 4,123 2-5 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,755
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	27,826 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	27,826 42
Montant réservé pour perte non réglées	5,545 00
Salaires non payés	769 11
	$355,946 58

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,713 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	95,731 96
Dû par d'autres banques nationales	22,095 86
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,015
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	28,563 63
Primes payées	55,2 00
Echanges pour le Clearing-House	$171,812 23
Billets d'autres banques nationales	38,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,675 79
Espèces	77,279 17
Billets Legal Tender	453,528 00 — $705,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 9

PASSIF.

Capital payé	$850,000 0
Surplus	28,580 84
Autres profits non partagés	87,474 60
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,222,971 00
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,860 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,242,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,496 65
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 ..... RUE DE LA COMMUNE 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,589 20	
Rivières	59,151 22—$133	
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,746 00
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 22
Réassurances		5,699 08
Primes remboursées		1,325 19
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 43
Loyers		6,536 36
Dépenses		15,406 43
		$117,806 36
Moins Intérêts profits et pertes		20,125 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,964 48
Mobilier	4,923 93
Actions du Harber boat	550 00
Bons de la Ville	1,230 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comp pour les recouvrements net	14,622 81
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 853,758 21
Prêts sur demande	68,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	15,820
Actions et bonds divers	22,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,165 0
Mobilier et accessoires	1
Avoir en argent: Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	451,839 86
De dans les banques de New-York	204,860 1 — 768,699 86
Total de l'actif	$1,880,441 85

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	60,000
Billets émis	267,200
Dépôts	1,173,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,129
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,965 62
Moins dépenses et taxes	19,303 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent, $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,656 75
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1875.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,976
Pertes, dépenses, taxes	$196,866 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,674 54	
		256,515 30
Bénéfice net		$78,461 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE. Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 8
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,776 71
		$539,646 77

Dividende payé sur actions DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie: No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley,

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISSOX,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIL,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

1 mai—au 1er janvier

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$185,52
Primes sur les Risques de feu	$120,490 14	
Primes sur les Risques de rivière	23,811 15	
Primes sur les Risques de mer	39,771 16	
Moins les primes rendues	3,777 85	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,637 05	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$140,506 14
Déficit pour l'année 1873		36,246 65
		$186,854 82

Pertes payées durant la même période—Sur les Risques de feu	$53,957	
Sur les Risques de rivières	10.	
Sur les Risques de mer	35,725 48	
Réassurances		,831
Taxes		,874
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	18,844 81	
Intérêts sur les Scrips nouveaux payés	34,727 84	
	4,259	
	$54,945 35	
Moins escompte et intérêts	25,627 41	25,172
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,84

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur primes	
	$7, 21 11
Effets à recevoir en voie de recouvrement	61,068 91
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville de la Nouvelle-Orléans	226,546 85
Actions de Banques	44,290 75
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions Harbor Protection Company	565 16
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,800
Bons I. O. des O. F. Hall Association	6,00
Actions de Compagnie d'assurance	3,828
Bons des Mechanics' and Agricultural Fair Association	2,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	365,153

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme attestant ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,364 55
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,463 35
Moins primes remboursées		2,425 69
		$110,067 78

Pertes payées dans l'année—Pertes par l'incendie	$22,139 86	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	818 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,850 85	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et intérêt	6,497 50	
Réserve pour risques non terminés	27,171 00	93,504 55
		16,362 23

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	21,008 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,293 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,100 69
En caisse	27,082 84
	$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—1f

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 2 janvier 1874

ACTIF.

Prêts et escomptes	$658,834 31
Bonds des Etats-Unis	458,950 98
Primes sur bonds des Etats-Unis et	72,755 46
Diverses actions	17,772 54
Dû par banques et Banquiers	9,306 87
Propriétés foncières, meubles et installations	8, 5
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$322,000 00
Billets de Banques Nationales	11,000 56
Or	14,600 85
Chèques sur banques locales payables en currency	126,393 20
	$1,007,333 87

PASSIF:

Capital payé	$388,000 00
Surplus	11,313 7
Circulation	419,000
Dépôts	732,053 1
Chèques du caissier	23,537 77
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non-réclamés	[illegible]
	$1,007,333 87